Secretary of State for External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

91/59

DÉCLARATION DE L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, SUR LA SITUATION EN YOUGOSLAVIE À L'OCCASION DU DÉBAT D'URGENCE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA (Ontario) Le 18 novembre 1991



Il y a tout juste une semaine aujourd'hui, monsieur le Président, à quelques centaines de mètres de cette Chambre, le rabbin Reuven Bulka, aumônier honoraire de la Légion royale canadienne, prenant la parole lors des cérémonies du Jour du Souvenir, faisait observer que «l'opposé de la guerre n'est pas la paix. La paix est seulement le fait de ne pas être en guerre. L'opposé de la guerre, c'est l'harmonie.»

La Yougoslavie connaît, depuis de nombreuses années, une paix fragile. Mais l'harmonie est restée hors de sa portée, et ne s'est d'ailleurs jamais réalisée dans cette région. Durant les derniers mois, le monde a pu constater, avec horreur, la détérioration de ce délicat équilibre en une guerre totale.

Je voudrais dire tout d'abord que le Canada est de tout coeur avec ceux qui souffrent par suite de cette situation.

D'autre part, pour la communauté internationale, le défi est double : d'abord, arrêter l'horrible effusion de sang, les morts absurdes et la destruction malveillante de villes et de villages; ensuite, lorsque les hostilités auront cessé - ce qui est inévitable -, favoriser l'instauration d'une confiance mutuelle, essentielle à une harmonie durable dans la région.

Monsieur le Président, ce ne sont pas là des tâches faciles. Les racines du conflit plongent très profond dans l'histoire, et, au fil du temps, le vil appétit de vengeance et de châtiment s'est accru, il n'a pas diminué.

À une époque où le vent de la liberté et de la justice déferle comme jamais sur tous les pays d'Europe, il est tragique de voir la Yougoslavie sombrer dans l'intolérance, l'intransigeance, la tuerie et la destruction.

Monsieur le Président, l'honorable député de Winnipeg Sud-Centre demande au gouvernement de prendre des mesures immédiates et décisives pour mettre fin au carnage. Nous ne pourrions partager davantage les sentiments et les objectifs exprimés par l'honorable député. Sur ce point, il est inutile d'entreprendre un débat. Nous pensons la même chose.

Toutefois, l'honorable député de l'opposition a également déclaré que les mesures prises par le Canada et la Communauté européenne jusqu'à maintenant sont des mesures trop timides et trop tardives. Sur ce point, je dois, avec égards, me dissocier de l'honorable député de Winnipeg Sud-Centre.

Le député sait, et se rappellera, j'en suis sûre, que l'un des avantages qu'offre le pouvoir, c'est la possibilité de changer les choses pour le mieux. Mais il sait également que l'une des déceptions engendrées par le pouvoir, c'est de reconnaître un problème sans être capable de le résoudre seul - et tel est le cas dans la situation désespérée que connaît la Yougoslavie.

J'aimerais disposer d'une formule magique pouvant convaincre les belligérants de déposer leurs armes et de négocier un règlement juste et durable. Mais, monsieur le Président, cette région vit des enjeux politiques et des émotions qui défient toute solution aussi simple.

Examinons quelques instants les interdépendances ethniques complexes de la région :

- Soixante-six pour cent des habitants de la Serbie sont serbes, mais, dans une partie du territoire de la Serbie - la province de Kosovo - 90 % des habitants sont albanais.
- En Croatie, 75 % des habitants sont croates, mais 12 % au moins sont serbes.
- La combinaison ethnique est encore plus complexe en Bosnie-Herzégovine, où 44 % des habitants sont des Musulmans slaves, 31 % sont serbes et 17 % sont croates.

Instaurer la paix et la stabilité dans une région où les tensions ethniques sont si profondément implantées n'est pas chose facile. Je tiens toutefois à assurer la Chambre et la population du Canada que nous ne nous sommes pas dérobés à ce défi.

Notre position est franche et claire depuis le début. Nous voulons, pour tous les peuples de la Yougoslavie, un règlement pacifique, global et négocié, qui protège les droits des minorités, empêche toute modification unilatérale ou forcée des frontières et aménage comme il convient les rapports juridiques et financiers entre les diverses régions.

Nous avons, par l'entremise des mécanismes internationaux officiels, fait connaître notre point de vue au gouvernement yougoslave et aux peuples de la Yougoslavie.

Dès le début de la crise, le Canada a participé activement aux efforts déployés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en vue d'un dénouement pacifique du conflit.

Nous appuyons sans réserve la déclaration de la CSCE selon laquelle les divergences internes en Yougoslavie doivent être réglées au moyen de négociations pacifiques, comme le prévoient les principes d'Helsinki, et la déclaration selon laquelle les acquisitions de territoires ou modifications de frontières intervenues dans ce pays par la violence sont inacceptables.

Toutefois, la CSCE a été empêchée d'agir effectivement au printemps parce qu'un certain nombre de pays - parmi lesquels figurait l'URSS à

l'époque - ne voulaient pas voir cette organisation se mêler d'un conflit à l'intérieur des frontières d'un État membre. De plus, la Yougoslavie, qui en est membre, faisait elle-même preuve d'incertitude. C'est ainsi qu'il est échu à la CE d'essayer de régler le conflit.

Nous nous sommes assurés que cette initiative s'inscrivait dans le contexte des plus vastes responsabilités de la CSCE et nous avons placé des Canadiens dans les équipes d'observateurs envoyées en Yougoslavie par la CE, qui comprend également des représentants de la Pologne, de la Suède et de la République fédérative tchèque et slovaque.

Mais l'effort le plus important était entrepris à la Conférence de paix de La Haye, sous la présidence de Lord Carrington. Nous avons soutenu cet effort comme constituant l'activité majeure, et nous continuons d'appuyer Lord Carrington.

D'ailleurs, conformément à la Charte des Nations Unies, il faut chercher d'abord à régler les conflits au niveau régional avant d'en saisir le Conseil de sécurité.

Mais, me direz-vous, pendant combien de temps ces efforts peuvent-ils être renouvelés, encore et encore, tandis que se poursuit l'abominable tuerie, avant qu'il soit nécessaire d'intervenir de façon plus résolue? Encore une fois, la réponse n'est pas simple, et elle ne peut être superficielle.

D'abord, le Premier ministre et moi-même avons condamné, de façon uniforme, la violence et l'intolérance qui ont cours dans le pays et qui ont conduit à la guerre totale.

Deuxièmement, nous avons été parmi les premiers à montrer à la communauté internationale les répercussions possibles de cette tragédie.

Le Canada a été le premier pays à demander une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation yougoslave. Si nous n'avons pas pris la parole sur cette question, c'est que les règles du Conseil ne le permettaient pas, en dépit de nos demandes répétées. Nous estimons que la crise yougoslave constitue non seulement une tragédie humaine de première grandeur, mais aussi une menace directe pour la paix et la sécurité internationales dans la région. La disparition de toute forme de gouvernement accroît le risque de guerre civile et met en péril la paix et la sécurité des pays voisins.

Cet appel à une action du Conseil de sécurité s'est heurté à la résistance de certains de ses membres, ceux-ci estimant que la tragédie que connaît la Yougoslavie reste une question interne et que toute action de la part du Conseil constituerait une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Malheureusement, et en dépit de nos prières, de nos pressions, de nos interventions auprès de tous les

membres du Conseil, aussi bien les cinq membres permanents que les autres - malheureusement, dis-je, cette opinion est celle d'un membre permanent, la Chine, qui dispose d'un droit de veto.

Nous convenons que cette façon d'envisager la question est dépassée, et extrêmement préjudiciable en l'occurrence. En fait, nous avons certaines raisons d'espérer que la Chine assouplira sa position sur ce point. Mais, en attendant, nous ne pouvons guère qu'essayer encore et continuer de faire valoir notre point de vue, comme nous le faisons quotidiennement.

La situation compromet également les principes inscrits dans la Charte de Paris, ainsi que les efforts accomplis en vue du règlement pacifique des différends par tous les pays qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Nous avons demandé l'établissement d'une mission de maintien de la paix et indiqué que nous étions disposés à apporter notre contingent à une telle mission. La semaine dernière, finalement, la présidence yougoslave, à domination serbe, et la Croatie ont toutes deux demandé aux Nations Unies d'envoyer en Yougoslavie une force de maintien de la paix, même si elles ne s'entendent pas sur la question vitale de savoir à quel endroit les forces combattantes doivent être séparées.

L'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Cyrus Vance, et le Secrétaire général adjoint chargé du maintien de la paix sont maintenant en Yougoslavie pour voir ce qu'il est possible de faire. Quant à nos observateurs, ils restent sur place, en coordination avec la Communauté européenne, qui dirige le processus et décide du lieu où doivent se rendre les équipes d'observation.

Une telle opération de maintien de la paix peut avoir plusieurs objectifs, dont certains ont déjà été évoqués ce soir : d'abord, la surveillance d'un cessez-le-feu et le désengagement des forces rivales; deuxièmement, la préservation de la sécurité des groupes minoritaires dans les républiques; troisièmement, l'aide à la distribution des secours humanitaires et au retour, dans leurs foyers, des personnes déplacées; quatrièmement, le contrôle des secours aux camps militaires en état de blocus et la surveillance générale des activités de l'armée yougoslave; cinquièmement, la reconfirmation des frontières existantes au sein de la Yougoslavie; sixièmement, l'aide à la réouverture des principaux réseaux routier et ferroviaire; et finalement, l'application de mesures propres à instaurer la confiance au niveau local, entre les factions rivales.

Encore une fois, ce sont là des mesures que le Canada a préconisées à toutes les tribunes. Il s'agit certes d'une tâche considérable, mais c'est une tâche qui répond bien à la nécessité de passer de la paix à l'harmonie.

Le Canada est prêt à contribuer à cette vaste mission de maintien de la paix, et il l'est depuis le tout début de la crise.

Mais, monsieur le Président, pour envisager même la paix, les dirigeants des parties au conflit yougoslave doivent être amenés à la table de négociation et entreprendre de véritables pourparlers.

Une telle nécessité pose un pénible dilemme pour les pays étrangers au conflit - comment forcer une décision sans nuire davantage aux populations qui sont déjà touchées par la crise?

Comme il l'a fait pour d'autres conflits qui ont éclaté dans le monde, le Canada a cherché à utiliser des leviers économiques et politiques dans la quête de la paix, et ce de façon impartiale, tout en apportant une aide humanitaire aux victimes de la violence.

Lorsque la crise a commencé, j'ai demandé à mon Ministère de refuser systématiquement toute licence autorisant l'exportation d'armes ou autres produits militaires vers la Yougoslavie. Le Canada a donc fait plus qu'appuyer la résolution 713 des Nations Unies; il l'a en fait devancée.

Le Premier ministre et moi-même avons écrit aux dirigeants des parties belligérantes, en leur demandant de mettre fin à la violence et d'en arriver à un règlement négocié. J'ai rencontré les ministres des Affaires étrangères de la Yougoslavie et de la Croatie, et je les rencontrerai de nouveau chaque fois que cela sera possible.

Le Premier ministre et moi-même avons aussi plusieurs fois discuté de ces questions avec nos amis et nos alliés, à la faveur de plusieurs tribunes.

Notre gouvernement continue de recevoir des appels pour qu'il reconnaisse les républiques qui ont déclaré unilatéralement leur indépendance, et nous savons que c'est là une question délicate.

Nous ne donnerons pas suite à ces appels parce que nous croyons, comme les pays membres de la Communauté européenne, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de l'OTAN, que la reconnaissance des républiques qui souhaitent se séparer de la Yougoslavie ne devrait avoir lieu qu'à la faveur d'un accord général. J'ai moi-même discuté de cette question, aussi bien avec M. Cyrus Vance qu'avec Lord Peter Carrington.

La reconnaissance, aujourd'hui, de la Croatie et de la Slovénie serait le signal de la fin du processus de négociation et donnerait libre cours aux hostilités pour régler la question. Une telle reconnaissance compromettrait aussi le destin des autres républiques et minorités, qui souhaitent des solutions différentes pour la Yougoslavie.

Nous sommes fermement convaincus que la première condition de toute solution politique, c'est la paix dans la région.

Des Canadiens participent à la mission internationale de surveillance du cessez-le-feu en Yougoslavie, mission constituée, je le dis bien, par la CSCE et dirigée par la Communauté européenne.

Le Canada continuera de faire tout en son pouvoir à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour servir la cause de la paix. De plus, le Canada appuie sans réserve les efforts de paix accomplis par la Communauté européenne. La CE joue un rôle important dans la recherche d'une solution à cette crise, parce qu'elle a plus d'influence que quiconque sur les républiques yougoslaves, dont plusieurs ont fait acte de candidature à la Communauté ou ont au moins exprimé l'espoir d'en devenir membres un jour. C'est pourquoi nous estimons que la Communauté dispose d'un certain pouvoir de levier.

Plus tôt ce mois-ci, nous avons, avec la Communauté européenne, annoncé un ensemble de sanctions destinées à faire entendre raison aux diverses factions qui combattent en Yougoslavie. Plus précisément :

- nous avons suspendu le tarif de préférence général consenti par le Canada à la Yougoslavie;
- nous avons inscrit la Yougoslavie sur la liste des pays visés, ce qui signifie que toute exportation vers la Yougoslavie nécessite maintenant une licence d'exportation;
- nous avons annoncé que toutes les demandes concernant la Yougoslavie et faites aux termes du Programme de développement des marchés d'exportation et aux termes du Programme Renaissance Europe de l'Est seraient refusées; et
- nous avons suspendu, en ce qui concerne la Yougoslavie, les mesures de promotion commerciale et de soutien des échanges.

Nous avons fait bon accueil aux suggestions de la Communauté européenne, qui préconise l'adoption de mesures complémentaires visant à renforcer l'embargo sur les armes et qui souhaite l'application d'un embargo sur le pétrole.

Monsieur le Président, nous avons également agi avec notre coeur. Nous avons pris très tôt des mesures pour venir en aide aux victimes du conflit. Notre premier geste a été de verser une contribution de 250 000 \$ au Comité international de la Croix-Rouge, pour l'aider à intervenir dans toutes les régions touchées par le conflit.

Le 8 novembre, nous avons fait davantage. Le Premier ministre a en effet annoncé, depuis Rome, que le Canada verserait encore 1 million de dollars pour que des secours soient organisés. Des fonds seront versés à la Croix-Rouge canadienne en vue de l'achat de fournitures médicales d'urgence, pour l'usage du Comité international de la Croix-Rouge en Yougoslavie. Les Forces canadiennes fourniront les services de transport aérien pour l'envoi de ces fournitures sur place.

J'annoncerai les détails de cette initiative au cours des quelques prochains jours. En attendant, les pays membres de l'OTAN contribuent activement aux efforts déployés par les Nations Unies et la Croix-Rouge.

Monsieur le Président, même si le conflit yougoslave se déroule à des milliers de kilomètres de notre pays, c'est un conflit qui touche directement des milliers de familles canadiennes. Pour les nombreux Canadiens d'origine serbe, croate ou slovène, les événements en Yougoslavie ne sont pas seulement des images sur les écrans de télévision. Ce sont des parents, des amis, des endroits spéciaux, des souvenirs personnels.

Je sais pouvoir dire sans me tromper, M. le Président, qu'ils sont nombreux ici, à suivre nos débats, et nombreux aussi à nous écouter dans leurs foyers. Chaque jour, les images de la guerre sont autant d'atteintes à leur sensibilité et à leur tranquillité d'esprit, comme à celles de tous les autres Canadiens.

Pour notre part, monsieur le Président, depuis le début de ce conflit, nous nous sommes également souciés de la sécurité des Canadiens. Nous avons écrit à tous les Canadiens inscrits se trouvant en Croatie pour leur demander de quitter les zones touchées par les hostilités. Toutes les missions canadiennes sont en état de fournir des visas canadiens aux ressortissants yougoslaves, et le personnel local de notre consulat général de Zagreb continue de fonctionner et d'offrir une aide aux citoyens canadiens qui sont en Croatie.

Cependant, nous devons également réconforter et aider ici même les Canadiens qui ont des parents ou des amis dans la région où se déroulent les hostilités. Ils vivent en paix parmi nous, dans des quartiers où ils côtoient des gens de toutes races et de toutes croyances, qui viennent de tous les coins du monde. Ils travaillent avec des gens dont les familles sont arrivées ici il y a trois ou quatre cents ans.

Ils désirent la paix, la liberté, l'ordre et l'égalité des chances pour les membres de leurs familles et ceux de leurs collectivités, tout comme pour les peuples de leur pays d'origine. Ils acceptent la diversité, les divergences d'opinions et les idées politiques autres que les leurs, parce qu'ils vivent dans notre pays, au sein d'une société généreuse et tolérante. En un mot, ils tiennent à l'harmonie, cette pierre angulaire de la société canadienne.

Nous leur demandons de nous aider. Ils sont concernés, à la fois dans leurs émotions profondes et sur d'autres plans. Nous leur demandons de nous aider à convaincre les dirigeants de toutes les régions et de tous les États constitutifs de la Yougoslavie d'arrêter les combats et de s'asseoir ensemble à la table de négociation.

Nous pouvons imposer des sanctions rigoureuses. Nous pouvons condamner la violence et plaider pour la paix. Nous pouvons nous

réunir en permanence à la faveur de tribunes internationales et adopter une multitude de résolutions. Mais les peuples de Yougoslavie doivent eux-mêmes trouver cette harmonie si essentielle à une paix durable.

Ce n'est là ni un aveu d'échec, ni une répugnance à faire tout en notre pouvoir pour appuyer les efforts de paix et venir en aide aux victimes. C'est simplement une mise en garde adressée aux Canadiens qui croient qu'il existe des réponses simples et rapides alors même que nous recherchons de nouvelles solutions.

Nous nous engageons à tout faire pour aider les populations de la Yougoslavie. Nous saisirons toutes les occasions qui se présenteront, nous irons même jusqu'à les susciter. Nous voudrions aussi une paix immédiate. Un mort de plus, un blessé de plus, un édifice de plus de détruit, c'est un de trop. Mais nous prions surtout pour que s'instaure l'harmonie. Nous la recherchons, et joignons dans cette quête nos efforts à ceux de nos alliés et de l'ensemble des Canadiens.